



Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0 Tél. : 418 824-3444 Fax : 418 824-3917
Courriel : info@mrccotedebeaupre.qc.ca Site internet : www.mrccotedebeaupre.com

Le 5 avril 2013

Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet: Appui au projet Hydro-Canyon – Saint-Joachim / minicentrale

Madame,

Veillez trouver, annexée à la présente, une copie de la résolution n° 2013-04-59 adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré lors de sa séance régulière, tenue le 3 avril 2013.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le contenu de ladite résolution.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,


Michel Bélanger

/ct

p.j.

c.c. Mme Pauline Marois, Première Ministre du Québec
M. Sylvain Gaudreault, ministre, MAMROT
Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles
M. Simon Gourdeau, Groupe Axor
M. Marc Dubeau, maire – Municipalité de Saint-Joachim

La Côte-de-Beaupré

Une région en

santé



MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 3 avril 2013, à 20 h, au lieu habituel, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

Sont présents:

M. Pierre Lefrançois, préfet, maire de L'Ange-Gardien
M. Michel Cauchon, représentant de Boischatel
M. Frédéric Dancause, maire de Château-Richer
M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps
M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim
M. Jean-Luc Fortin, maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
M. Laurent Habel, représentant de Saint-Ferréol-les-Neiges
M. Michel Paré, maire de Beaupré
M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Sont absents :

M. Yves Germain, maire de Boischatel
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Les membres présents forment le quorum.

RÉSOLUTION N^o 2013-04-59: Appui au projet Hydro-Canyon – Saint-Joachim / minicentrale

CONSIDÉRANT QUE le 5 septembre 2001, la MRC de La Côte-de-Beaupré a formalisé à travers la résolution 2001-09-125 son intention de développer et d'exploiter sur la rivière Sainte-Anne du Nord, au site de la Chute Sainte-Anne, une centrale hydroélectrique à travers un partenariat public-privé afin de lui permettre de dégager des revenus à long terme;

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2006, le gouvernement du Québec a publié la *Stratégie Énergétique du Québec 2006-2015*, qui affirme que « le développement de la petite hydraulique se fera par et pour les communautés locales »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a souscrit à cette stratégie énergétique et que celle-ci est toujours en place;

CONSIDÉRANT QUE le 24 novembre 2009, la MRC de la Côte-de-Beaupré, en partenariat avec la municipalité de Saint-Joachim, a lancé un appel de candidature pour sélectionner un partenaire privé afin de développer une centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord, au site de la Chute Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE le 13 janvier 2010, la MRC de La Côte-de-Beaupré a annoncé à même la résolution 2010-01-05 son intention « d'exploiter, en collaboration avec la municipalité de Saint-Joachim et le Groupe AXOR Inc. une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'une minicentrale hydroélectrique » ;

CONSIDÉRANT QUE la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim, contrôlée à 51% par la MRC de La Côte-de-Beaupré et la municipalité de Saint-Joachim, fut créée afin d'entreprendre le développement du projet Hydro-Canyon Saint-Joachim, soit une centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord, sur le site de la chute Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mai 2011, la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim a signé un contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec Distribution, contrat qui est toujours valide en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE le 5 février 2013, la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, a annoncé par communiqué de presse son intention de mettre fin au développement du projet Hydro-Canyon Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT que le 6 février 2013, la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son Plan Stratégique de Développement Durable, dans lequel il est établi sous le point 56 que la réalisation du projet Hydro-Canyon Saint-Joachim permettra d'alimenter un fonds de développement régional qui agira comme un véritable levier financier pour la communauté. Ce fonds permettra de concrétiser des projets régionaux qui mettent de l'avant les principes de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE le 6 mars 2013, la MRC a adopté sa résolution numéro 2013-03-42 demandant au gouvernement du Québec de reconsidérer son intention annoncée par communiqué de presse de mettre fin au projet Hydro-Canyon Saint-Joachim, celle-ci ne prenant pas en compte la véritable valeur socio-économique associée à la petite hydraulique communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet Hydro-Canyon Saint-Joachim démontre une très grande acceptabilité sociale, fut développé pour répondre aux principes du développement durable et permettra de créer de la richesse pour la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE le 27 mars 2013, lors d'une séance spéciale du Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement, certains propos auraient pu laisser entendre que l'intention annoncée par le gouvernement du Québec dans son communiqué de presse du 5 février 2013 pourrait modifier la raison d'être du projet Hydro-Canyon Saint-Joachim;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ RÉITÈRE QUE :

- la raison d'être du projet Hydro-Canyon Saint-Joachim demeure inchangée depuis quelle fut confirmé par résolution le 5 septembre 2001, soit le développement, en partenariat avec la communauté, d'un projet hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord, sur le site de la chute Sainte-Anne, afin que celui-ci serve de levier financier pour la communauté;
- l'intention annoncée par le gouvernement du Québec dans son communiqué de presse du 5 février 2013 ne change en rien la raison d'être du projet Hydro-Canyon Saint-Joachim et la détermination de la communauté de mener à terme ce projet.

Donnée ce 5^e jour du mois d'avril 2013.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ


MICHEL BELANGER
Directeur général et
secrétaire-trésorier